

SYNDICAT SCOLAIRE DU BAS DE LA VALLÉE

MEMENTO 2021 - 2022

Site internet : <https://esma.bdlv.ch>



... où mon avenir décolle !

Table des matières

PER – PLAN D'ETUDES ROMAND	3
UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS ?	3
MARCHE DE L'ÉCOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS	4
Cette année, à titre expérimental, la pause de 11h sera supprimée. Une double leçon de 90 minutes aura lieu de 10h10 à 11h40. De cette façon la pause de 10h sera prolongée (9h45 à 10h10).	
CARNET DE DEVOIRS	4
HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION	4
RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES	4
RAPPORTS D'ÉVALUATION	4
SERVICE DENTAIRE	4
ASSURANCE ACCIDENT	5
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE.....	5
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	5
TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE	5
CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE	5
CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITÉ	5
PARRAINAGE	7
LA LEÇON DE FORMATION GÉNÉRALE.....	7
TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MÉDIATION	7
ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)	7
RÈGLEMENT	8
CARNET DE DEVOIRS	8
MATÉRIEL	8
MOBILIER ET BATIMENT	8
ARMOIRE PERSONNELLE	8
ENTRÉE - SORTIE.....	8
DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES	9
AFFICHAGE	9
SURVEILLANCE.....	9
COMPORTEMENT.....	9
SANCTIONS.....	10
OBJETS TROUVES.....	11
ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES	11
SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE	12
HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON À L'ÉCOLE, COMMERCE, MANIFESTATIONS, ETC.)	12
ÉVALUATION.....	12
SERVICES	13
VACANCES SCOLAIRES, COURSES ET CAMPS	14
PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET AUTORITÉS	15
ENSEIGNANTS.....	15
DIRECTEUR	15
VICE-DIRECTION	15
MAÎTRES DE CLASSE ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022	15
COMMISSION SCOLAIRE (ÉCOLE SECONDAIRE ET EJC).....	16
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS.....	16
INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBJB – 16 ^e ARRONDISSEMENT	16
NOTES PERSONNELLES :	17

La volonté politique d'offrir en Suisse romande un système scolaire harmonisé, solidaire et de qualité, a conduit la Conférence Inter cantonale de l'Instruction Publique à créer un nouveau plan d'études. Il a été élaboré avec l'aide de plusieurs centaines d'enseignants et a été adopté le 27 mai 2010. Le PER découle de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos). Toute l'école est concernée par le PER et la numérotation Harmos.

On distingue 5 grands domaines disciplinaires :

L	Langues (français, allemand, anglais, italien, latin, grec, dialecte alémanique)
MSN	Mathématiques et sciences de la nature (maths, biologie, chimie, physique)
SHS	Sciences humaines et sociales (histoire, géographie, citoyenneté)
A	Arts (ACT, TM, EA, EM)
CM	Corps et mouvement (EF, EP)

A cela s'ajoutent les Capacités transversales (collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive) et la Formation Générale (MITIC, santé et bien-être, choix et projets personnels, vivre ensemble et exercice de la démocratie, interdépendances).

En 11e année, tous les élèves ont une leçon de « Projet individuel ». Durant cette leçon, ils réalisent une recherche personnelle qui aboutira à la fin de l'année scolaire sur une réalisation concrète (travail écrit, objet, sculpture, pièce de théâtre, etc.) qui sera évaluée une seule fois, en fin d'année.

UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS ?

L'école est un lieu d'apprentissage, de transmission des savoirs et des savoir-faire. C'est aussi un cadre de vie. Nous y travaillons, élèves et enseignants, dans un système constitué de règles et de contraintes. Les élèves ne choisissent ni leurs maîtres, ni leurs camarades de classe. Les professeurs ne choisissent ni leurs élèves, ni leurs collègues de travail.

Est-ce une utopie que d'envisager un contrat entre nous et d'inventer pour le bien de tous **un code de vie** qui améliorera les relations dans le monde de l'école?

Ce code de vie devrait être défini sur la base d'attentes et d'engagements pris de part et d'autre, chacun à sa place, afin d'améliorer le quotidien.

Il devrait être conçu comme un support stimulant la réflexion. Il se veut ouvert, avec la possibilité d'être complété. Chacun doit pouvoir se l'approprier, oser l'expérimenter et le pratiquer sans se décourager.

Il sera affiché dans les salles. Son fondement se base sur le principe simple des 3 « R » :

R	→	Respect de soi
R	→	Respect des autres
R	→	Respect du matériel

Pour plus de clarté les règles suivantes doivent être appliquées par les élèves:

- | | |
|------------------------------|---|
| 1) Respecter ses camarades | injures, gestes déplacés, bousculades, taquineries sont intolérables |
| 2) Respecter les professeurs | les enseignants ne sont pas des ados, donc adapter le langage, éviter les impertinences, intervenir en fin de leçon en cas de divergences, en discuter posément, au besoin avec le-la maître-ssse de classe ou la direction |

- 3) Respecter l'école et le matériel l'école, les bâtiments, le mobilier appartiennent à tout le monde ; chacun doit le respecter et assumer ses actes en cas de déprédations
- 4) Avoir ses affaires en ordre et au complet pour chaque leçon
- 5) Faire le travail demandé en classe et en devoirs, chaque TE doit être préparé.

MARCHE DE L'ÉCOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS

HORAIRE SCOLAIRE STANDARD :	07h20 – 11h40	13h40 – 16h55
HORAIRE COURS FAC (pause midi) :	11h45 – 12h30	12h35 – 13h20
HORAIRE PARTICULIER POUR LES COURS D'ECON. FAMILIALE :	à Court : 10h40 – 13h00	

Cette année, à titre expérimental, la pause de 11h sera supprimée. Une double leçon de 90 minutes aura lieu de 10h10 à 11h40. De cette façon la pause de 10h sera prolongée (9h45 à 10h10).

CARNET DE DEVOIRS

A la fin de chaque semaine, les parents attestent par leur signature qu'ils ont pris connaissance de son contenu. Les parents y inscrivent les justifications des absences (voir rubrique Absences/congés/½ journées).

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION

Le secrétariat (Mme Jenny Rossé) est ouvert tous les matins de 7h30 à 11h45 sauf le mercredi de 10h à 11h45.

Le bureau de la direction (M. Leonardi) est ouvert :

- Le matin : Lundi, mardi, mercredi et vendredi
- L'après-midi : Mardi et vendredi

RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES

En règle générale, en cas de désaccord ou de conflit quelconque, appliquer la procédure suivante :

- 1) contacter d'abord le maître concerné
- 2) contacter, si besoin, le maître de classe
- 3) contacter la direction en cas de non-résolution du conflit

RAPPORTS D'EVALUATION

C'est l'école qui gère les rapports d'évaluation (primaires et secondaires).

SERVICE DENTAIRE

- **Carte dentaire :** C'est l'école qui gère ce document. Pour chaque traitement, il faut réclamer la carte dentaire à la responsable (Mme Dominique Joliat) et la rendre sitôt le traitement terminé. La carte doit être signée par les parents après le contrôle effectué par le dentiste scolaire.

- **Traitements particuliers :** Prendre contact avec le service dentaire communal pour obtenir une indemnité.

ASSURANCE ACCIDENT

En cas d'accident à l'école ou sur le chemin de l'école, il faut annoncer sans tarder le cas à la **direction de l'école** et à son assurance privée. L'assurance de l'école est une assurance complémentaire à l'assurance privée, elle n'intervient que si l'assurance privée ne couvre pas la totalité des frais. Nous tenons à vous rendre attentif qu'elle ne prend en charge **ni la quote-part ni la franchise**.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

En cas de dommage occasionné par un élève pendant la période scolaire, volontairement ou pas, c'est l'assurance responsabilité civile privée qui devra intervenir.

Vols : L'école ne dispose ni d'assurance contre le vol et les dégâts matériels, ni d'assurance responsabilité civile. Nous prions par conséquent instamment les élèves de ne laisser aucun objet de valeur dans les vêtements ou dans les sacs qu'ils déposent dans les couloirs, dans les salles des bâtiments, dans les vestiaires ou dans les halles de sport. L'école met des armoires individuelles à disposition des élèves. Il reste préférable de ne pas y déposer des objets de grande valeur. Il arrive malheureusement trop souvent que des élèves aient à déplorer la disparition d'un objet personnel. **L'école décline toute responsabilité en cas de vol**, dans ses locaux ainsi que dans les armoires individuelles des élèves.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

Elèves de Court et de Sorvilier

Vous achetez et payez l'abonnement CFF Libero 1-2 zones au guichet le plus proche. Pour les élèves de Court, veuillez vous référer au numéro de compte CFF mentionné dans la lettre reçue. L'école vous remboursera. Nous vous prions de nous transmettre vos coordonnées bancaires complètes jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

Si votre enfant n'utilise pas le train pour venir à l'école, aucune indemnité ne sera versée.

Elèves de Champoz et Pontenet :

Pour les élèves provenant de ces deux villages, le montant remboursé s'élève à 150 % du prix de l'abonnement CFF Libero 2 zones. Nous vous prions de remettre vos coordonnées bancaires à la direction de l'école jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE

Pour les leçons se donnant à Court :

L'école fournit les abonnements multicourses. **Ils seront retirés auprès du maître de classe.**

L'école ne paie pas les amendes des élèves voyageant sans titre de transport valable.

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement de nom, d'adresse, d'état civil ou autre, doit être signalé immédiatement à la direction ou au secrétariat.

CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITÉ

Pour les camps et le voyage de fin de scolarité, parfois aussi pour les semaines hors cadre et d'autres activités, une participation financière est demandée aux parents. A titre indicatif:

Camps de ski 9 ^e :	de CHF 170.- à CHF 220.- environ
Camps de sport 10 ^e :	de CHF 170.- à CHF 250.- environ
Voyage de fin de scolarité 11 ^e :	CHF 180.- environ
Semaines hors cadre :	de CHF 0.- à CHF 70.- environ

En cas de non-participation, l'épargne versée par l'élève ne lui sera restituée que si la demande de dispense intervient avant la réalisation des budgets de ces activités, en règle générale 3 mois avant. La direction statuera sur les cas particuliers (accident, maladie, etc.).

La participation aux camps et au voyage de fin de scolarité en 11^e dépend de l'attitude observée en classe durant toute l'année (travail, discipline, application, etc.) et aussi en dehors (voir point « HORS DU CADRE SCOLAIRE » p.5) En cas de non-participation pour des raisons disciplinaires, une partie de l'épargne pourra être retenue.

Si un élève de 9^e ou 10^e ne participe pas à un camp, il viendra à l'école et sera intégré dans une autre classe.

Si un élève de 11^e ne participe pas au voyage de fin de scolarité, il effectuera un stage et présentera une attestation à la direction.

Le **voyage de fin de scolarité de 11^e** est financé de la manière suivante :

Pool de travaux

Les travaux pour alimenter la caisse des voyages de fin de scolarité seront réalisés en principe en pool par tous les élèves de l'école dès la 9^e année.

Epargne

Dès la 9^e année les élèves épargneront annuellement CHF 50.- pris sur leur argent de poche ou gagnés par de petits travaux (mensualités ou versement unique). Cette somme sera encaissée par le/la maître-esse de classe jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours.

Participation des parents

CHF 180.- environ à verser avant le départ en voyage.

Participation de l'école

CHF 130.- à CHF 150.- environ par élève.

En cas de difficulté pour le paiement de ces activités, les parents **sont priés de s'adresser au Directeur de l'école.**

PARRAINAGE

L'école met sur pied chaque année un système de parrainage des élèves de 9^e par les élèves de 11^e année. Ce parrainage a pour but d'accompagner et d'aider les nouveaux élèves dans les premières semaines, mais également durant toute l'année. La liste des parrainages est affichée à l'école et chaque élève de 9^e/11^e possède dans son carnet de devoirs les coordonnées de son/sa parrain/marraine ou de son/sa filleul/e. Les élèves de 9^e feront appel à leur parrain/marraine aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.

LA LEÇON DE FORMATION GÉNÉRALE

L'école a pour mission de seconder les familles dans l'éducation. Pour donner l'occasion aux établissements de se consacrer encore mieux à cette mission, la Direction de l'Instruction Publique a introduit une leçon hebdomadaire de **Formation Générale** aux degrés 9 à 11 de l'école secondaire. Le maître de classe désigné dispose ainsi d'un temps spécifique pour ces tâches d'éducation générale et de gestion de la classe.

Les thèmes abordés font partie de 4 axes de développement éducatif :

Education à la santé, à la citoyenneté, aux médias et à l'environnement

A l'école secondaire de Malleray, ces thèmes sont déjà abordés partiellement dans les cours conventionnels. Le but de ces leçons vise à :

- Développer la connaissance de soi, des autres et du monde
- Se construire en référence aux conduites à risques
- Agir et opérer des choix personnels et responsables
- Privilégier des attitudes propices à la santé

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MÉDIATION

Mme Naomi Jeanbourquin et M. Manuel Orlando, travailleurs sociaux en milieu scolaire, assurent des permanences dans les écoles primaires de Valbirse, Champoz et Sorvilier et à l'école secondaire de Malleray. Ils sont à disposition des élèves et des parents qui souhaiteraient, en toute discrétion, des conseils ou un soutien personnel durant la scolarité des enfants.

Ce service assiste la direction et les parents. Le TSS est conçu pour renforcer le lien entre l'école et la famille dans toutes sortes de domaines (démotivation scolaire, comportements à risques, difficultés personnelles et/ou familiales, conflits d'ordre relationnel extérieur à l'école, etc.). Les parents peuvent faire appel à Mme Naomi Jeanbourquin (coordonnées voir plus loin), par email (naomi.jeanbourquin@tss.valbirse.ch) et à M. Manuel Orlando (manuel.orlando@tss.valbirse.ch).

De manière générale, la médiation scolaire (M. François Carpio, voir Services) intervient et est disponible pour régler les conflits et problèmes au sein de l'école alors que les TSS interviennent lorsqu'on sort du cadre scolaire. Ils sont aussi aptes à mettre sur pied un réseau d'intervention.

ECOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

Direction	BARTLOME Djamila	076 385 50 48
Secrétariat	NYFFELER Laurence	032 491 61 42

RÈGLEMENT

CARNET DE DEVOIRS

C'est un document officiel, il ne contient donc ni dessins, ni remarques des élèves et est tenu proprement. Il renseigne sur les résultats scolaires, les remarques diverses (ordre, discipline, application), les activités spéciales, les congés, etc.

L'élève y inscrit à l'encre noire ou bleue les devoirs et les travaux écrits. Le rouge est la couleur utilisée exclusivement par les maîtres. Il est interdit d'utiliser le correcteur liquide ou adhésif dans le carnet de devoirs.

Les pages seront numérotées à l'encre jusqu'à la fin du semestre.

A la fin de chaque semaine, les parents attestent par leur signature qu'ils ont pris connaissance de son contenu. Les parents y inscrivent les justifications des absences (voir rubrique Absences/congés/½ journées).

MATERIEL

Tous les élèves possèdent le matériel suivant **en permanence et en bon état** :

- Clé du casier, règle plate, aristo, gomme, crayon noir ordinaire, boîte de crayons de couleurs, compas, calculatrice, bâton de colle.
- Livres, cahiers et carnet de devoirs recouverts proprement.
- Un sac offrant une protection suffisante au matériel scolaire.
- Des chaussures d'intérieur en bon état.

Chaque semaine, le/la maître/sse de classe contrôle le carnet de devoirs (signature), la clé de l'armoire et les chaussures d'intérieur (une coche par oubli ; 3 oublis = 1h de retenue).

MOBILIER ET BATIMENT

- L'élève prend soin des bancs et de l'armoire qui lui sont attribués.
- Les déprédations seront signalées au directeur et payées par le ou les élèves fautifs.
- Les déprédations importantes ou irrespectueuses feront systématiquement l'objet d'une plainte pénale

ARMOIRE PERSONNELLE

Une armoire personnelle est attribuée à chaque élève. L'élève en prend soin et la maintient fermée à clé. Les armoires qui restent ouvertes sont très vite détériorées ; les frais de réparation seront à la charge du propriétaire. Toute clé perdue sera signalée au maître de classe et à la direction. Elle sera facturée à l'élève CHF 14.-. En cas de nécessité, la direction, le corps enseignant ou le concierge pourront ouvrir l'armoire personnelle d'un élève.

ENTREE - SORTIE

- L'école est ouverte au plus tard 15 minutes avant le début des cours.
- L'école est fermée à midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Les élèves n'ayant pas cours en début de matinée ou d'après-midi peuvent entrer dès l'ouverture de l'école **pour autant qu'ils ne dérangent pas les leçons**. Sous les mêmes conditions, les élèves n'ayant pas cours en fin de matinée ou d'après-midi peuvent rester dans l'école jusqu'à 16h55.
- Sur le chemin de l'école, **les élèves se conforment aux règles de la circulation**.

DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES

- Nous exigeons un comportement respectueux lors de ces déplacements (selon affichage en classe et lettre aux parents).
- Les élèves prendront le train qui leur permettra d'être à l'heure en classe.
- Seul le départ anticipé à 15h10 est exceptionnellement toléré. Attention aux éventuels changements d'horaires CFF en décembre.
- Si l'élève rate le train à Malleray pour se rendre à l'EF, il revient immédiatement à l'école et avertit la direction.
- Le **port du casque est obligatoire pour les déplacements à vélo dans le cadre des activités scolaires**. Il est aussi vivement recommandé sur le chemin de l'école. L'éclairage doit être conforme aux exigences légales.

AFFICHAGE

- L'écran en place dans le hall de l'entrée principale de l'ancien bâtiment diffuse régulièrement des informations importantes, il va de la responsabilité de l'élève de s'informer.
- Les documents affichés sur les panneaux « officiels » des corridors seront complets et conservés en bon état.
- Si un élève désire afficher un document, il doit demander l'autorisation à la direction, qui le validera par un timbre.

SURVEILLANCE

- A la récréation de 9h45, les élèves mettent leurs souliers d'extérieur avant d'aller acheter un petit pain et ils sortent rapidement sous peine de sanctions.
- Les élèves sont tenus de **respecter le périmètre de sortie** défini par le terrain appartenant à l'école (alentours immédiats, cour et terrains engazonnés). Des permissions peuvent être accordées pour des raisons valables, sur demande aux surveillants du jour. **Les élèves ne sont pas autorisés à se rendre dans les magasins.**
- Durant les **heures blanches**, les élèves ne sont **pas autorisés à quitter l'école**. Un système de surveillance sera mis sur pied dans certains cas.
- A l'exception des leçons d'éducation physique et sous la surveillance de l'enseignant responsable, l'utilisation de la paroi d'escalade est strictement interdite.

COMPORTEMENT

- **Harcèlement** : le harcèlement se définit comme une série de petites agressions, physiques ou psychologiques, auxquelles un enfant ou un adolescent est soumis de manière répétée et sur la durée, perpétrées par un ou plusieurs agresseurs. Notre école ne tolère pas le harcèlement. Tout acte sera sanctionné. Voir aussi la circulaire distribuée à tous les élèves.
- **A la sonnerie, les élèves sont en classe avec leurs affaires préparées.**
- L'élève n'est **pas autorisé à quitter la leçon, même au début**, s'il n'a pas son matériel. L'enseignant/e contrôle par la suite que le cours est mis à jour ou qu'il possède le matériel nécessaire.
- Les déplacements d'une salle à une autre se font sans courir.
- **Le chewing-gum est interdit à l'école.**
- Le port des chaussures d'intérieur est obligatoire. Après les leçons du matin et de l'après-midi, **les chaussures d'intérieur sont rangées dans l'armoire personnelle.**

- En classe et pendant les **récréations** ainsi que lors des heures blanches les élèves n'écouteront pas de musique diffusée par un appareil individuel ou collectif, dans les bâtiments comme dans le périmètre scolaire.
- L'école est un lieu d'apprentissage et d'éducation, par conséquent nous exigeons un comportement, une attitude et une tenue corrects. Les ongles doivent être coupés courts ; les tenues vestimentaires inadaptées (se référer à l'affiche) ou montrant l'appartenance à des mouvances extrémistes sont interdites. Le port de casquette ou autre couvre-chef est interdit pendant les leçons. Les tenues vestimentaires et les objets liés à l'alcool, la drogue ou la cigarette, ainsi que la production ou la reproduction de signes, dessins, écrits, images, propos avec un contenu raciste, violent, pornographique sont interdits. La tenue vestimentaire doit être **adaptée** à l'école. Dès la demi-journée suivante, la tenue sera adaptée. D'autres sanctions peuvent être prises.
- Les activités sportives ou bruyantes dans la cour de l'école ne sont pas autorisées pendant les heures de classe ni pendant les petites récréations ou les heures blanches. Trotinettes et planches à roulettes sont déposées sur l'étagère au sous-sol de l'ancien bâtiment. Les patins à roulettes sont enlevés avant d'entrer dans le bâtiment et déposés sur les râteliers.
- **Les téléphones mobiles, montres ou autres appareils connectés sont totalement interdits à l'école.** Le téléphone portable sera interdit dorénavant à l'école, dans les bâtiments et dans la cour, de 7h00 à 17h00. En cas de transgression, il sera confisqué 2 semaines, sans les week-ends, avec batterie et carte SIM (téléphone).
- On répond au salut des maîtres ou des élèves.
- Les élèves ne consomment pas de boissons énergisantes, alcool, fumée et autres **produits interdits**.
- Actes de malveillance : Les élèves seront contraints d'effectuer eux-mêmes les travaux de réfection rendus nécessaires par la malveillance ou le manque de soin : travaux de peinture, nettoyages divers. Si le travail est effectué par un artisan, la facture sera envoyée aux parents. En cas d'acte grave, une plainte pénale sera systématiquement déposée.
- Application et conduite : chaque trimestre une évaluation des remarques est établie et transmise à la commission scolaire. Celle-ci se réserve le droit de prendre diverses mesures selon les cas.
- En cas d'absence d'un-e enseignant-e en début de leçon (plus de 5 minutes), un seul élève ira se renseigner auprès du directeur ou de la vice-directrice, à défaut auprès d'un autre enseignant. **Les élèves ne quittent pas l'école sans autorisation !**

SANCTIONS

- Les comportements répréhensibles seront sanctionnés : **remarque** dans le carnet de devoirs, **une ou plusieurs heures de retenue, travail supplémentaire, etc.**
- La **répétition** de sanctions ou la **gravité** d'un événement peut amener la direction et le collège des maîtres à prendre des **mesures** plus fermes (p. ex. exclusion de certaines leçons, élève placé dans une autre classe, exclusion d'activités extrascolaires, camps, exclusion de l'école), selon la procédure officielle adoptée par le collège des maîtres avec information à la commission scolaire.

OBJETS TROUVES

- Les objets trouvés peuvent être retirés aux endroits suivants :

Salle des maîtres :	cahiers, livres, petit matériel scolaire
Halle :	matériel de gymnastique
Sous-sol des 2 bâtiments :	sacs d'école, pantoufles d'intérieur
Direction :	clés et objets de valeur
Vestiaires entrée et sous-sol de l'ancien bâtiment :	vêtements
- Le matériel non retiré est régulièrement éliminé ou remis à une œuvre caritative.
- Après 3 oublis d'un sac d'école ou de pantoufles d'intérieur, l'élève devra retirer son matériel auprès du concierge en versant CHF 2.- (argent versé au fonds des courses).

ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES

- **Maladie : l'absence d'un élève doit être annoncée le plus vite possible par les parents à la direction** selon la procédure suivante : **téléphoner avant 7h20 si possible au 032 492 32 89 (direction) uniquement**, annoncer l'absence, au besoin laisser un message sur le répondeur automatique. Les messages sont relevés quotidiennement.
- Dates, nombre de leçons manquées et motif de l'absence seront directement inscrits sur le modèle fourni par le maître de classe en début d'année scolaire, collé dans son carnet de devoirs. **L'élève sera donc en possession de ce justificatif signé par les parents dès son retour.** Sans justification dans un délai d'une semaine, l'absence sera considérée comme non excusée.
- Pour des cas de maladie prolongée ou d'incapacité à suivre l'enseignement de la gymnastique pendant plus d'une semaine, il faudra fournir un certificat médical.
- Les **absences prévisibles** (dentiste, visite médicale, raison familiale, etc.) sont annoncées, à l'avance (1 semaine) et par écrit, au maître de classe ou au maître directement concerné.
- **Stages préprofessionnels** (élèves de 10^e et 11^e) : en règle générale, les stages préprofessionnels sont organisés pendant les vacances. Si une telle possibilité n'existe pas, la direction accorde le congé nécessaire : au maximum 2 stages de 3 jours pendant l'année scolaire. Dans certains cas, la direction peut accorder un nombre plus élevé de jours de stages. Les formulaires de demande de stage figurent sur le site Internet <https://esma.bdlv.ch> ou sont disponibles auprès du maître de classe. Les demandes seront remises au maître de classe **10 jours avant le début du stage**. Dès son retour à l'école, l'élève rapportera la feuille de stage dûment remplie à son maître de classe.
- **Cinq demi-journées libres** : Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum. Les demandes pour les demi-journées sont transmises, par écrit, au maître de classe au plus tard trois jours ouvrables avant. En signalant l'absence plus tôt, vous nous facilitez la tâche. **Nous vous prions de les utiliser pour de vrais besoins et non pas pour permettre à votre fille/fils d'échapper à l'école.** Les cinq demi-journées peuvent être choisies librement, séparées ou groupées, sans indication des motifs. Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non utilisées d'une année à l'autre. En principe, **les demandes de congé ne seront pas accordées** pendant les activités suivantes : **camps et semaine hors cadre, nettoyages de fin de trimestre.**
- **Leçons de rattrapage et travaux écrits** : Si à la suite d'une absence (hors maladie) ou de l'utilisation des cinq demi-journées libres, les élèves présentent des lacunes dans certaines matières, ils n'ont pas droit à des leçons de rattrapage dans le cadre de l'école. Les travaux écrits seront rattrapés et les documents mis à jour dès le retour de l'élève.

- Les autres demandes de **congé extraordinaire** sont transmises par écrit, le plus tôt possible mais au moins 4 semaines à l'avance, au directeur avec indication des motifs.
- **Cours d'éducation physique** : la présence est obligatoire dans tous les cas sauf si l'élève présente un certificat médical.
- **Cours de natation** : les justifications de dispenses (notamment pour indisposition féminine) devront être **transmises par les parents au maître de gym avant la leçon à l'aide du formulaire donné par le maître de classe**. Les petits billets volants ne sont pas acceptés. La présence de l'élève est toutefois obligatoire à la piscine.
- Absences soumises à une **sanction légale** : Les parents sont tenus d'envoyer régulièrement leur enfant à l'école. Toute personne qui contrevient par sa faute à l'obligation d'envoyer l'enfant à l'école s'expose à des sanctions pénales. Les **absences non excusées** seront dénoncées à la commission scolaire, puis dans la plupart des cas au tribunal.

SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE

- Les directives de l'OMPP (Ordonnance se rapportant aux Mesures Pédagogiques Particulières) accordent des heures de soutien aux élèves en difficulté notoire. D'entente avec les parents, dans la plupart des cas, l'école détermine quels élèves en bénéficient et ces leçons sont obligatoires. Elles peuvent avoir lieu durant l'horaire habituel de l'élève ou non.
- **Aide aux devoirs** : l'EJC propose des modules de devoirs surveillés. Il existe aussi une aide « en ligne » : des enseignants de la région aident directement les élèves qui le demandent. Il suffit d'aller sur www.educlasse.ch et de cliquer sur « devoirs ».

HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON À L'ÉCOLE, COMMERCES, MANIFESTATIONS, ETC.)

- L'élève qui, tout au long de l'année, affiche un comportement inadéquat (fumée, alcool, drogue, etc.) hors du cadre scolaire met en péril sa participation aux activités extrascolaires (camp d'hiver 9^e, sport 10^e, voyage d'études 11^e, etc.). Chacun de ces comportements fera l'objet d'une lettre adressée aux parents.
- **Il est strictement interdit de diffuser sur internet toute image prise dans le cadre scolaire sans autorisation particulière.**

EVALUATION

- Les 9^e et les 10^e recevront un seul rapport d'évaluation (bulletin) en fin d'année scolaire. Les 11^e recevront comme jusqu'à présent 2 rapports (janvier/juin).
- Le concept d'évaluation est présenté en détail sur le site public.
- L'évaluation est axée sur des objectifs d'apprentissage.
- L'école utilise un système de notation de 6 à 1 avec emploi des ½ points.
- La note globale attribuée à la fin du semestre n'est pas forcément le résultat d'une moyenne mathématique.
- L'évaluation a aussi une dimension formative; elle est basée sur les objectifs d'apprentissage. Elle est globale et transparente.
- Les enseignants définissent les objectifs d'apprentissage de leur enseignement.
- L'évaluation des compétences de l'élève est toujours différenciée par domaines en français, allemand, mathématiques et deuxième langue étrangère.
- L'autoévaluation des élèves et sa discussion avec la maîtresse ou le maître de classe ainsi que les entretiens annuels avec les parents sont conservés.

- L'évaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage est remplacée par l'évaluation des capacités transversales définies dans le Plan d'Etudes Romand.

SERVICES

Direction	Manuel LEONARDI Email : direction@es-ma.ch	032 492 32 89
Vice-direction	Maria Lucia SANTORO SIMONIN	032 492 16 21
Responsable Cas d'élèves	Pablo MERAZZI	032 492 16 21
Responsable MPP	Patricia SALERNO	032 492 16 21
Salle des maîtres		032 492 16 21
Médiation	François Carpio	079 743 69 75
Ecole à journée continue	Malleray Bévilard Court	077 471 27 29 076 587 41 61 076 457 50 48
Direction EJC	Djamila BARTLOME	076 385 50 48
Orientation scolaire et professionnelle des élèves	Maîtres-ses de classes	
Orientation professionnelle et personnelle	Tramelan	031 635 38 99
Subsides de formation	Tramelan	032 636 16 70
Médecins scolaires	Dr Christian GRABER	032 492 52 70
Prévention	Laura DA FONSECA Mélanie GRANGE	032 492 16 21 032 492 16 21
Dentiste scolaire	Dr Ramon STUDER	032 492 72 72
Service dentaire scolaire	Dominique JOLIAT	032 492 16 21
Service médical scolaire	Manuel LEONARDI	032 492 32 89
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	Tavannes	031 636 16 86
Travailleurs sociaux en milieu scolaire	Naomi JEANBOURQUIN Manuel ORLANDO	079 937 97 02 079 541 66 38
Santé bernoise	Bienne	032 329 33 73
Bibliothèque	Astrid HEIMANN	032 492 16 21
Gestion du matériel scolaire	François CARPIO	032 492 16 21
Responsable MITIC = SMI	Anthony BESSIRE	032 492 16 21
Gestion informatique	Jumping Net	032 493 63 55

Année scolaire 2021-2022			
Rentrée scolaire le lundi 16 août 2021 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 22 août	Vendredi 27 août	Lundi 30 août
Semaine supplémentaire	Lundi 4 octobre	Vendredi 8 octobre	
Automne	Lundi 11 octobre	Vendredi 22 octobre	Lundi 25 octobre
Hiver	Vendredi 24 décembre	Vendredi 7 janvier	Lundi 10 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 7 février	Vendredi 11 février	
Semaine blanche	Lundi 14 février	Vendredi 18 février	Lundi 21 février
Printemps	Lundi 11 avril	Vendredi 22 avril	Lundi 25 avril
Ascension	Jeudi 26 mai	Vendredi 27 mai	Lundi 30 mai
Pentecôte	Lundi 6 juin		Mardi 7 juin
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 2 juillet	Jeudi 7 juillet	
Promotions	Vendredi 8 juillet		
Eté	Lundi 11 juillet	Vendredi 19 août	Lundi 22 août 2022
Congés particuliers :	Formation enseignants		

Année scolaire 2022-2023			
Rentrée scolaire le lundi 22 août 2022 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 28 août	Vendredi 2 septembre	Lundi 5 septembre
Automne	Lundi 10 octobre	Vendredi 21 octobre	Lundi 24 octobre
Hiver	Lundi 26 décembre	Vendredi 6 janvier	Lundi 9 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 6 février	Vendredi 10 février	
Semaine blanche	Lundi 13 février	Vendredi 17 février	Lundi 20 février
Printemps	Vendredi 7 avril	Vendredi 21 avril	Lundi 24 avril
Ascension	Jeudi 18 mai	Vendredi 19 mai	Lundi 22 mai
Pentecôte	Lundi 29 mai		Mardi 30 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 1er juillet	Jeudi 6 juillet	
Promotions	Vendredi 7 juillet		
Eté	Lundi 10 juillet	Vendredi 18 août	Lundi 21 août 2020
Congés particuliers :	Après-midi du 1 ^{er} mai / Foire de Chaindon		
	Formation enseignants		

Année scolaire 2023 - 2024			
Rentrée scolaire le lundi 21 août 2023 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 27 août	Vendredi 1er septembre	
Automne	Lundi 9 octobre	Vendredi 20 octobre	Lundi 23 octobre
Hiver	Lundi 25 décembre	Vendredi 5 janvier 2024	Lundi 8 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 5 février	Vendredi 9 février	
Semaine blanche	Lundi 12 février	Vendredi 16 février	Lundi 19 février
Printemps	Vendredi 29 mars	Vendredi 12 avril	Lundi 15 avril
Ascension	Jeudi 9 mai	Vendredi 10 mai	Lundi 13 mai
Pentecôte	Lundi 20 mai		Mardi 21 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 29 juin	Jeudi 4 juillet	
Promotions	Vendredi 5 juillet		
Eté	Lundi 8 juillet	Vendredi 16 août	Lundi 19 août
Congés particuliers :	Après-midi du 1 ^{er} mai / Foire de Chaindon		
	Formation enseignants		

PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET AUTORITÉS

ENSEIGNANTS

BESSIRE Anthony	bessirea@es-ma.ch
BLATTER Laetitia.....	blatterl@es-ma.ch
BOILLAT David.....	boillatd@es-ma.ch
BOINAY Fabien.....	boinayf@es-ma.ch
CARPIO François	carpiof@es-ma.ch
CATTIN Amandine.....	cattina@es-ma.ch
DA FONSECA Laura	dafonseca@es-ma.ch
GRANGE Mélanie.....	grangem@es-ma.ch
HEIMANN Astrid	heimanna@es-ma.ch
HEIMANN Julien.....	heimannj@es-ma.ch
GRUN Pascal	grunp@es-ma.ch
JOBARD Martina	jobardm@es-ma.ch
JOBE Alain	jobea@es-ma.ch
JOLIAT Dominique	joliatd@es-ma.ch
KOBI Agata	kobia@es-ma.ch
LEONARDI Manuel.....	leonardim@es-ma.ch
MERAZZI Pablo.....	merazzi@es-ma.ch
QUELOZ Yves-Anne.....	quelozy@es-ma.ch
SALERNO Patricia	salernop@es-ma.ch
SANTORO SIMONIN Maria Lucia.....	santoroml@es-ma.ch
TERRIER Andy.....	terriera@es-ma.ch
VAZQUEZ Aline.....	vazqueza@es-ma.ch

DIRECTEUR

LEONARDI Manuel, Rond Champ 6 - 2735 Bévillard 032 492 32 89, direction@es-ma.ch

VICE-DIRECTION

SANTORO SIMONIN Maria Lucia, La Franay 19 - 2735 Malleray 032 492 23 18

MAITRISES DE CLASSE ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

9e année	Sections	9 p	François CARPIO
		9 m	Pablo MERAZZI
		9 g	David BOILLAT
10 ^e année	Niveaux Maths	10 MA1	Agata KOBI
		10 MA2	Patricia SALERNO
		10 MB	Mélanie GRANGE
		10 MC	Laura DA FONSECA
11 ^e année	Niveaux Français	11 FA1	Alain JOBE
		11 FA2	Yves-Anne QUELOZ
		11 FBC	Amandine CATTIN
Classe préparatoire		prép	Aline VAZQUEZ

COMMISSION SCOLAIRE (ECOLE SECONDAIRE ET EJC)

Présidence

SCHALLER Tatiana	Rue des Coillards 18, 2738 Court	076 428 93 37
------------------	----------------------------------	---------------

Vice-Président

MINDER Yann	Chemin des Merles 4, 2735 Malleray	079 607 29 66
-------------	------------------------------------	---------------

Secrétaire

BROQUET SCHMUTZ Nadja	Rue Principale 12, 2735 Bévillard	078 912 12 89
-----------------------	-----------------------------------	---------------

Membres

GIROD Anne-José	Clos Vautier 23, 2735 Champoz	032 492 29 75
KAESER Christian	Rue de l'Orge 2, 2735 Bévillard	078 810 91 79
RAETZO Pierre-Michel	Chemin de Pontenet 7, Malleray	079 946 20 65
SOMMER Audrey	Rue Principale 25, 2736 Sorvilier	079 883 57 05
SCHRANZ Nathalie	Rue Marzon 8, 2738 Court	079 507 92 40

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Présidence

Jean-Claude MEYER, 2736 Sorvilier

Vice-président

Joël BOUCHAT, 2736 Sorvilier

Secrétariat

Isabelle GIROD, 2735 Champoz

INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBBB – 16^e ARRONDISSEMENT

Inspecteur

BÜTTIKER Serge	Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan	031 636 16 55
----------------	---------------------------------------	---------------

Secrétariat et administration des finances

ROSSE Jenny	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	032 492 24 77 078 410 19 21
-------------	---------------------------------	--------------------------------

Travail social en milieu scolaire (TSS)

JEANBOURQUIN Naomi	Grand-Rue 47, 2735 Malleray	079 937 97 02
ORLANDO Manuel	Grand-Rue 47, 2735 Malleray	079 541 66 38

Conciergerie

GERMIQUET Fabien	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	032 492 24 66 078 410 87 43
------------------	---------------------------------	--------------------------------

RUEFF Ivan	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	032 492 24 66
------------	---------------------------------	---------------

NOTES PERSONNELLES :
